

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 344
VENDREDI 23 FEVRIER 2018 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole **ZEHNER**
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Chantal **SCHMITT**, Yvette **WALSPURGER**, Christiane **DUTTER**.
MM. Emmanuel **ESCHRICH** Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE** Daniel **ANCEL**, Bernard **WOLFF**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, , Loïc **GUYADER**, Raymond **WIRTH**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Francis **ADRIAN**, Claude **GARRE**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**, Rémy **ANTOINE GRANDJEAN**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre **PITON**, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine **HERTH**, Député,
M. Rémy **SPIES** donne procuration à M. Bernard **WOLFF**
M. Laurent **HERBST** donne procuration à M. Alain **MEYER**
M. Christian **HEIM** donne procuration à M. Roland **MANGIN**
M. Jean-Pierre **PIELA** donne procuration à M. Charles **FAHRLAENDER**
M. Gérard **CHAMLEY** donne procuration à M. André **FRANTZ**
M. Marc **NIESS**, suppléant
M. Jérôme **MAIER**, suppléant
M. Francis **LEHRY** suppléant
M. Roland **RENGERT**
Mme Frédérique **MOZZICONACCI**

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
Mme Christine **ZEMB**, responsable Finances/Personnel
M. Thierry **FROELICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
La Presse : Mme Aurore **BAC**

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes, fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaire, le président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les 18 communes ont été auditionnées sur les zonages et sur le règlement à raison de 2 heures par commune voir 3 pour certaines. Le Président remercie les communes pour le travail d'analyse réalisé et la pertinence des remarques émises.

Avec l'ensemble de ces observations et de celles de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (organisme instructeur des permis de construire) un travail de synthèse va maintenant être réalisé et ensuite soumis à la prochaine conférence des Maires.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président propose aux délégués communautaires d'inscrire un point qui consiste à prendre une motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

I. APPROBATION du C.R. du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 343

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 344 du 2 février 2018.

II. APPROBATION DES C.R. DES COMMISSIONS

1. Commission TOURISME – PATRIMOINE du 7 février 2018

Par Francis ADRIAN

A. Réalisations touristiques 2017 :

POSTE	MONTANT
Salaires et charges	89.000 €
Impression	13.100 €
Investissements	8.050 €
Promotion / Animations	26.200 €
Fonctionnement	12.600 €
Total	148.950 €

Il reste à réaliser les panneaux avec explications des différents cépages qui seront ajoutés aux panneaux existants sur le chemin du patrimoine d'Albé. Les 2 000 € seront inscrits au budget 2018. Les panneaux sont en cours de réalisation, l'inauguration aura lieu au printemps.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les réalisations touristiques pour un montant de 148.950 € sur les 150.950 € prévus.

B. Orientations budgétaires 2018 :

Le budget 2018 fait face à une augmentation en matière de salaires et charges car fin des contrats aidés à partir d'avril.

Un recrutement est en cours car Mme Marine SIAT quitte l'Office pour des raisons personnelles.

Le loyer de l'office est maintenant complètement à la charge de la communauté de communes car fin décembre, la commune de Villé a rompu le bail avec la propriétaire, Mme Martin.

L'augmentation pour la Communauté des Communes est de 3600 € pour le loyer et 400 € de charge soit 4000 €.

La section investissement : 2900 € pour le remplacement de deux PC – 1300 € pour la pose d'un support de réparation de vélo (pompe – clefs etc. ...) – 1200 € pour le remplacement du panneau d'accueil sur la commune de Thanvillé ainsi que les 2000 € de report du sentier dans les vignes.

POSTE	MONTANT
Salaires et charges	105.000 €
Promotion- animations	20.700 €
Impression	16.000 €
Fonctionnement	19.100 €
Investissement	7.400 €
Report	2.000 €
Total	171.200 €

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide les prévisions touristiques et propose à la Commission des Finances d'inscrire la somme de 171.200 € au BP 2018

Le conseil communautaire autorise également le président à signer le bail avec madame Martin

C. Demande classement de l'Office de Tourisme

Francis **ADRIAN** annonce à la commission que 2018 sera l'année du reclassement de l'Office de Tourisme du commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé valable 5 ans.

Il rappelle que le classement des Offices de Tourisme garantit une cohérence et une homogénéité dans les services que les Offices de Tourisme offrent aux visiteurs des différentes destinations de vacances en France.

Mis en place par le ministère en charge du tourisme français, ce classement est composé de 3 catégories : de la catégorie I (la plus élevée) à la catégorie III.

Francis **ADRIAN** rappelle que jusqu'à présent l'OTCAVV est classé en catégorie II, il propose au Conseil Communautaire de reconduire ce classement.

Vu l'exposé du président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du Tourisme, notamment des articles L. 133-10, D.133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié,

Vu l'avis de la commission Tourisme-Patrimoine,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve le dossier de demande de classement présenté par l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé, tel qu'annexé à la présente délibération.***
- ***autorise le Président à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.***

D. Maison du Val de Villé

Francis **ADRIAN** fait état de la fréquentation de la Maison du Val de Villé en 2017 :

- Un total de 1646 entrées soit 225 personnes de plus qu'en 2016.
- 1138 entrées individuelles + 508 entrées groupes

Dans ces chiffres sont comprises les 480 entrées lors d'Albé en habit de lumière, par contre la fréquentation lors du Noël à Albé ne l'est pas (1800 personnes).

Au niveau du budget de fonctionnement, les frais s'élèvent à 16.569,19 € pour 2017 sur les 18.350 € prévus.

Les mêmes dépenses sont prévues pour 2018.

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments, les bénévoles prévoient les travaux suivants :

- mise en peinture, traitement du plafond et éclairage de la distillerie
- traitement de la porte et petit toit au-dessus de l'issue de secours de la salle de réunion
- construction de rayonnage et rangement des combles du petit musée.

En ce qui concerne les investissements, ils seront présentés à la commission Bâtiments.

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ce bilan.

réapprouvé
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

E. Réalisations et Orientations budgétaires Patrimoine

Les réalisations 2017 pour le patrimoine s'élèvent à 50.281,61 € en dépenses et 16.432,50 € en recettes.

Le poste le plus important est celui du livre sur l'émigration pour un montant de 28.954,31 € pour 1000 exemplaires. 497 livres ont été vendus à ce jour.

Au niveau de la vente des autres ouvrages, il reste un stock de 389 livres sur les milieux naturels, le stock du livre sur la libération étant épuisé.

En ce qui concerne les prévisions 2018, une demande de subvention pour la poursuite des fouilles au Frankenbourg par la même équipe qu'en 2015 dirigée par M. Clément Féliu a été déposée. La commission a proposé d'y donner suite en inscrivant une somme de 500 € au budget.

Une somme de 1000 € pour le retraitage du dépliant sur le chemin de la résistance et le chemin du patrimoine est également proposée.

DEPENSES	Réalisations 2017	Propositions 2018
CHARGES FONCTIONNEMENT MVV	16 569,19 €	18 950,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT MAISON DU MINEUR	358,11 €	800,00 €
SUB. SHVV	400,00 €	400,00 €
SUB. FOUILLES AU FRANKENBOURG		500,00 €
SUB. TEMPLE DU CLIMONT	4 000,00 €	
DEPLIANT CHEMIN DU PATRIMOINE		1 000,00 €
REPLACEMENT PANNEAUX CHEMIN PATRIMOINE		1 500,00 €
LIVRE EMIGRATION	28 954,31 €	-
TOTAL	50 281,61 €	23 150,00 €
RECETTES	Réalisations 2017	Propositions 2018
Ventes Livres Milieux Naturels	1 155,00 €	14 604,00 €
Ventes livres Libération	362,50 €	-
Ventes livre émigration	14 915,00 €	14 039,00 €
TOTAL	16 432,50 €	28 643,00 €

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide les réalisations 2017 et propose à la Commission des Finances d'inscrire la somme de 23.150 € en dépenses et 28.643 € en recettes au budget patrimoine 2018.

067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de transmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

3.) Commission Transports – Circulations Douces du 20 Février 2018

- Budget Transport 2018

Fonctionnement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2018	
	DEPENSES	RECETTES
TAXI'VAL	18 000,00	7 000,00
Factures Transporteur	18 000,00	
Subvention Région Grand Est		7 000,00
RABATTEMENT ESAT	1 200,00	600,00
Factures Transporteur	1 200,00	
Subvention Région Grand Est		600,00
TRANSPORT DES ELEVES DE ST MARTIN ET BASSEMBERG au collège	4 000,00	2 000,00
Factures Région Grand Est	4 000,00	
Remboursement commune de St Martin		1500,00
Remboursement commune de Bassembourg		500,00
TOTAL	23 200,00	9 600,00

Investissement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2018	
	DEPENSES	RECETTES
Pistes cyclables	30 000,00	0,00
Schéma directeur pistes cyclables (études)	30 000,00	
TOTAL	30 000,00	0,00

La commission Transports – Circulations Douces propose à la commission des finances de la communauté de communes de valider les orientations budgétaires 2018. Le conseil Communautaire prend acte.

- Schéma directeur pistes cyclables et étude

La commission Transports – Circulations Douces, propose la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables, et propose pour cette étude l'inscription d'un budget de 30 000 € au budget primitif 2018.

Suite aux explications et sur proposition de la commission Transports – Circulations Douces, le Conseil Communautaire décide de :

- **valider cette proposition et propose à la commission des finances l'inscription d'un budget de 30 000 € au budget primitif 2018.**
- **autorise le président à solliciter les subventions auprès de la Région Grand Est**
- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

III - TERRAINS

1) Retrait d'une parcelle de la vente l'HOSPITAL

Par délibération du 28 Octobre 2016, le conseil communautaire a décidé d'acquérir un lot de 4 parcelles appartenant à la famille l'HOSPITAL et aux caractéristiques suivantes :

Monsieur L'HOSPITAL Rémy et Madame JESSEL Erika

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve-Eglise	2	41	13,95
Neuve-Eglise	4	144	17,43

Monsieur L'HOSPITAL Rémy et Madame GOETTELMANN Anne

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve-Eglise	3	155	8,73
Neuve-Eglise	4	48	15,44

Par information du notaire début 2018, la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise en section 4 N°144 a fait l'objet d'une intention de préempter par l'exploitant en place, Madame Brigitte WILLIG.

Pour éviter cette préemption, il a été convenu entre la famille L'HOSPITAL, Madame Brigitte WILLIG et la Communauté de Communes que la collectivité intercommunale renonçait à l'acquisition de cette parcelle sous réserve qu'un acte spécifique soit rédigé directement entre la famille L'HOSPITAL et Madame WILLIG et concomitamment à la vente des autres parcelles à la Communauté de Communes.

Pour ce changement, les frais d'acquisition de la parcelle N°144 seront à la charge du nouvel acquéreur.

Après ces explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'entériner le retrait de la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise en section 4 N°144 de la vente des parcelles de la famille L'HOSPITAL à la Communauté de Communes ayant fait l'objet de la délibération du 28 Octobre 2016**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

2) Echange de parcelles avec le Super U

Dans le cadre de la transformation de l'atelier intercommunal en Maison des Services et de Dynamisation du Territoire, l'acquisition d'une bande de terrain minimum de 3 m sur le ban de Triembach au Val est nécessaire pour respecter les règles d'urbanisme du PLU de cette commune.

Pour cela, un accord a été trouvé avec la société MJS Distribution pour un échange de terrain après arpentage.

Cet échange se récapitule comme suit :

La société MJS Distribution cède à la Communauté de Communes ~~0,46 ares de la parcelle~~ cadastrée à Triembach au Val en section 4 N°392.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

La Communauté de Communes cède à la société MJS Distribution 1,36 ares de la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise en section 2 N129.

La valeur d'échange convenu entre les 2 parties est de 2.500 € par are, ce qui se traduit par le versement d'une soulte de 2.250 € de la Société MJS Distribution à la Communauté de Communes.

Après ces explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de valider l'échange de terrain avec versement d'une soulte de 2.250 € par la société MJS Distribution**
- **de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire**
- **d'autoriser le président à signer l'acte d'échange qui sera établi par le notaire de Villé, Maître SPEYSER.**

IV. FINANCES

A – Compte rendu de la Commission des Finances du 19.02.2018

M. MANGIN présente les comptes administratifs 2017 en détaillant les dépenses et les recettes des différents services, puis donne lecture des résultats finaux :

1) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

a) <u>SERVICES GENERAUX</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4.848.918,14	6.365.681,26
Résultat de fonctionnement		+ 1.516.763,12
Section d'investissement	1.244.445,09	1.238.318,07
Résultat d'investissement	- 6.127,02	
Résultat global		+ 1.510.636,10

b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	23.029,77	235.786,04
Résultat de fonctionnement		+ 212.756,27
Section d'investissement	37.869,83	95.268,50
Résultat d'investissement		+ 57.398,67
Résultat global		+ 270.154,94

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

c) <u>ZAIM</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3.073,84	3.073,84
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement	456.702,11	0.00
Résultat d'investissement	- 456.702,11	
Résultat global	- 456.702,11	

d) <u>ORDURES MENAGERES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.134.288,59	1.434.050,32
Résultat de fonctionnement		+ 299.761,73
Section d'investissement	0.00	7.593,06
Résultat d'investissement		+ 7.593,06
Résultat global		+ 307.354,79

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve par 33 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, les Comptes Administratifs 2017 (hors la présence du Président).

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Les chiffres présentés par la Trésorerie de Villé, étant strictement conformes aux comptes de la Communauté de Communes, la Commission des Finances propose au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2017, présentés par la Trésorerie de Villé.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve par 33 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, les Comptes de Gestion 2017 (hors la présence de la Trésorière).

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017,

Compte-tenu des dépenses et des recettes 2017 restant à réaliser,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

a) SERVICES GENERAUX

Un excédent d'exploitation de	+ 1.516.763,12
Un déficit d'investissement de	- 6.127,02
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	6.127,02
Report de fonctionnement	+ 1.510.636,10
Report d'investissement	- 6.127,02

b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Un excédent d'exploitation de	+ 212.756,27
Un excédent d'investissement de	+ 57.398,67
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2017 restant à réaliser,	
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0,00
Report de fonctionnement	+ 212.756,27
Report d'investissement	+ 57.398,67

c) ZAIM

Un résultat d'exploitation de	0,00
Un déficit d'investissement de	- 456.702,11
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	0.00
Report d'investissement	- 456.702,11

d) ORDURES MENAGERES

Un excédent d'exploitation de	+ 299.761,73
Un excédent d'investissement de	+ 7.593,06
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	+ 299.761,73
Report d'investissement	+ 7.593,06

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve par 33 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, l'affectation des résultats selon proposition ci-dessus.

4) ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2018

M. **MANGIN** présente l'état de la dette au 01.01.2018. Actuellement 5 prêts sont en cours et seront remboursés entre 2018 et 2034, avec une capacité de désendettement inférieure à 5 années.

L'emprunt à court terme de 500.000,- € effectué pour les travaux de rénovation de la BDP (initialement 1.000.000,- € dont 500.000,- € ont été remboursés en 2015 et qui a été contracté dans l'attente du versement des subventions sur 3 ans) a été consolidé et affecté au Centre Nautique pour la réalisation des travaux CREM (300.000) et à l'agrandissement de l'atelier intercommunal (200.000).

La dette actuelle par habitant est de 123.43 € contre 133.66 € au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Président JM **RIEBEL** présente les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

En ce qui concerne les équilibres financiers, le Président précise que la situation financière reste saine. Elle est marquée par une stabilité financière malgré un nouveau prélèvement sur les dotations.

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette restent à des niveaux satisfaisants. La CAF nette est stabilisée grâce à la bonne dynamique des bases fiscales et à la légère progression des taux, ainsi qu'à la forte maîtrise des dépenses de gestion.

Il souligne néanmoins que les résultats de l'année 2017 sont impactés par le versement exceptionnel de la subvention de la CAF (service enfance) pour l'exercice 2016.

Le résultat de clôture passe à 1,5 M d'euros. L'encours de la dette de 1,375 M d'euros est en légère baisse avec une capacité de désendettement proche de 5 années.

PROSPECTIVE 2018

En Fonctionnement :

L'exercice 2018 sera marqué par une progression linéaire des dépenses de fonctionnement avec la prise en compte

- du report des frais personnel de la médiathèque
- de la hausse de la subvention de la MJC à hauteur de 79.000,- € liée à la fin des contrats aidés.

Les recettes vont s'éroder par de nouveaux prélèvements de la DGF et la baisse de la dotation de compensation annoncée à -2,2% par an à compter de 2018.

Il est donc proposé :

- de limiter la progression des charges de fonctionnement à 1% et des charges de personnels à 1,5 %
- de stabiliser le reversement du FNGIR, des attributions de compensation, ainsi que le prélèvement du FPIC, sur la base de 2017,
- stabiliser les atténuations de charges, les produits des services et de gestion courante,
- de limiter la progression de la fiscalité à 1%.

En Investissement :

- Les restes à réaliser ont été intégrés à hauteur de 1.087.000,- € en dépenses et en recettes (dont 1.043.000 pour les travaux du Centre Nautique et 611.000,- € de subventions...)
- Les investissements nouvellement programmés pour un montant de 2.650.500,- € en dépenses et 1.142.277,- € en recettes (+ FCTVA 534.000,- €)
- Agrandissement de Atelier : 1.060.000 euros avec un complément de subventions de 266.277,- € (une partie déjà inscrite en Reste à Réaliser)
- Travaux sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux pour 150.000,- €
- Réalisation d'un terrain de football synthétique pour 970.000,- € et subventions pour 642.000,- €
- 1^{ère} tranche du Très Haut Débit pour 270.000,- € et participation des Communes pour 115.000,- €
- 3^{ème} tranche du PLUI pour 100.000,- € et participation des Communes pour 81.000,- €
- PLU des Communes de Breitenbach et Neuve-Eglise pour 27.500 et participation des Communes de 30.000,-€.
- Achat terrains Giessen pour 10.000,- € et subvention Agence pour 8.000,- €
- Etude piste cyclable pour 30.000,- €
- Achat divers matériel 33.000,- € (Tourisme, Informatique et Centre Administratif)

Le Conseil Communautaire prend acte de ces propositions.

6) PERSONNEL

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, 7H00 Semaine, Indice Brut 422 Indice Majoré 375 pour la période du 02 mars 2018 au 15 juin 2018.

La mission de l'agent consistera à la gestion administrative des terrains de la Com. Com. et des actions d'ouvertures paysagères, ainsi que l'établissement des actes pour l'achat de terrains.

7) CONVENTION D'ASSISTANCE A LA GESTION KPMG

Le Président propose de renouveler le contrat d'assistance à la gestion avec KPMG pour un accompagnement dans la gestion au titre de 2018.

La convention sera établie pour 6 journées d'intervention à utiliser en fonction des besoins (1.000,-€ HT/Jour tous frais inclus)

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- approuve cette convention***
- autorise le Président à la signer.***

8) FERMETURE DE LA TRESORERIE

Madame DESCHAMPS a informé les membres de la Commission des Finances que la Trésorerie de VILLE est amenée à fermer ses portes soit au 01.01.2019 soit au 01.01.2020.

Les services devraient être transférés à BARR.

Les membres de la Commission déplorent cette décision de supprimer ce service de proximité qui est un lien très important avec la population de la Vallée de Villé mais aussi avec nos collectivités.

Le Conseil Communautaire rejoint l'avis de la Commission des Finances et demande aux services de la DRFIP de revoir leur position et de maintenir l'ouverture de la Trésorerie de Villé.

9) MUTUELLE POUR TOUS

L'enquête menée auprès de la population pour évaluer les besoins des habitants en matière de complémentaire santé a révélé l'intérêt de la plupart des personnes interrogées pour une réunion d'information publique.

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire autorise les mutuelles intéressées à organiser une réunion publique d'information au courant du 1^{er} semestre 2018 auprès des habitants des 18 communes de la vallée de Villé à savoir Albé, Basseberg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach-au-val, Urbeis et Villé.

VI - DIVERS

1) Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Accusé de réception en préfecture 067-246700777-20180301-CC-23022018-DE Date de télétransmission : 01/03/2018 Date de réception préfecture : 01/03/2018
--

Le secteur du Danielsrain, au débouché du Val d'Argent, constitue l'une des trois zones d'activités économiques majeures (d'« échelle SCOT ») identifiées par le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT de SELESTAT et sa région.

Elle a été positionnée de façon stratégique entre les zones d'activités de Bois l'Abbesse à Lièpvre et de Kintzheim, pour développer l'économie du Val d'Argent et la Vallée de Villé.

L'importance de sa connexion au réseau ferroviaire a été clairement soulignée par le DOO.

Or, depuis quelques semaines, circulent des informations concernant l'abandon de l'exploitation de cette ligne ferroviaire, malgré l'organisation au cours de l'année 2017, d'une réunion avec l'ensemble des personnes concernées (Etat, Région Grand Est, Communautés de Communes du Val d'Argent, de la vallée de Villé et de Sélestat, SNCF et Réseau Ferré de France, entreprise Hartmann) au cours de laquelle aucune décision n'avait été prise tendant à la fermeture de cette voie ferrée.

Au contraire, l'importance de cette liaison a été soulignée et des solutions étaient envisageables pour garantir sa pérennité.

En plein accord avec le PETR et avec les Communautés de Communes du Val d'Argent et de Sélestat, la Communauté de Communes de la vallée de Villé se doit de souligner l'impérieuse nécessité de garantir sur le long terme le maintien en exploitation de la liaison ferroviaire entre Sélestat et le Val d'Argent, pour permettre le développement économique de ce secteur qui puisse s'appuyer sur le fret ferroviaire et pour assurer une qualité environnementale qui serait fortement compromise par un report modal du fer vers la route.

M. REBOUL s'interroge sur la pérennité de cette ligne de chemin de fer qui dessert la zone du Danielsrain et notamment l'entreprise HARTMANN.

Selon ses informations, cette entreprise se désintéresserait progressivement du transport de ses marchandises par le rail.

Il se demande à cet effet pour quelles raisons on maintiendrait la dite ligne d'autant plus que sa pérennité engendrera des coûts supplémentaires pour le contournement de Châtenois.

Le président lui répond que le maintien de cette ligne permet de donner un signal fort en matière de transports pour le fret.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 ABSTENTION :

- **affirme solennellement sa volonté de voir maintenue la desserte ferroviaire des zones d'activités du Danielsrain, condition indispensable au développement et à la pérennité même des activités économiques, mais aussi à la qualité de vie du territoire qui ne saurait subir les conséquences d'un report modal du fret ferroviaire vers un transport routier.**

- **demande instamment :**
 - **un moratoire de toute décision qui tendrait à mettre en cause la pérennité de cette desserte ferroviaire,**
 - **l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés afin d'arrêter les décisions qu'il appartient à chacun de prendre pour garantir la pérennité de cette desserte**

- **charge le Président de transmettre la présente motion à :**
 - **Monsieur le Préfet de la région Grand Est**
 - **Messieurs les Préfets des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**
 - **Monsieur le Député de la circonscription de Sélestat**
 - **Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est**
 - **Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin**
 - **Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin**
 - **Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein**
 - **Monsieur le Directeur territorial de la SNCF Réseau Grand Est**

2) Maintien de classes de primaires dans la vallée

A. MEYER demande à ses collègues d'être vigilants pour les inscriptions 2019 dans leurs écoles car il n'y aura plus de seuil de tolérance comme par le passé concernant le nombre d'élèves par classe.

Il rappelle à cet effet que la classe d'Urbeis a été sauvée de justesse pour 2018.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

3) Décès de l'ancien Maire de Villé

A. FRANTZ informe ses collègues que JM WATT, ancien maire de Villé et délégué communautaire, est décédé mercredi 21 mars. L'enterrement aura lieu Lundi 26 février à 14 h à l'église de Villé.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.

LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice

Jean-Marc RIEBEL



Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180301-CC-23022018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018